37e ANNEE N° 109 — 5 Centimes — MARDI 28 SEPTEMBRE 1897

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

LOUIS LAYTOU

Nous apprenons, sous le coup de la plus profonde tristesse, la mort de M. Louis Laytou, ancien imprimeur, ancien directeur du *Journal du Lot*

Agé de 54 ans à peine, M. Laytou est brusquement arraché par une implacable destinée, à l'affection de sa famille et à l'estime de ses concitoyens.

Depuis quelques mois déjà, M. Laytou avait dû se retirer des affaires ; mais bien que sa santé fût ébranlée par toute une vie de labeur acharné, rien ne permettait de prévoir un dénouement aussi rapide.

Il s'en va au moment où il allait pouvoir jouir d'un repos bien légitimement acquis. C'est que M. Louis Laytou était, dans toute la force du terme, le fils de ses œuvres.

Grâce à la persévérance de sa volonté, grâce à un travail opiniâtre, il était parvenu à développer la maison créée par son père au point d'en faire une des plus importantes imprimeries de province. Et ce n'est pas sans de cruels regrets qu'il se sépara d'un personnel aimé qui conservera de lui le plus inoubliable des souvenirs.

Mais si M. Louis Laytou possédait l'estime de ceux qui furent ses subordonnés, il avait également su, par la sûreté de son jugement, par l'affabilité de son caractère, par la fidélité de ses relations, se concilier les sympathies profondes, non seulement de tous ceux qui l'ont connu, mais encore de ses confrères du département qui, il y a quelques années encore, n'hésitaient pas à le porter, par un vote unanime, à la présidence du Syndicat de la presse du Lot.

La nouvelle de cette perte douloureuse attristera vivement tous ceux qui ont eu le plaisir de connaître le regretté M. Louis Laytou.

C'est du fond du cœur, qu'au nom de la rédaction du *Journal du Lot*, et au nom du personnel de l'Imprimerie, nous adressons à la famille angoissée, l'expression respectueuse et émue de nos plus affectueuses condoléances.

A. COUESLANT.

La paix turco-grecque

Ce n'est pas sans une réelle commisération qu'il est possible d'envisager le sort de la Grèce, au lendemain de la guerre dont elle vient d'être la victime.

Dans un certain monde, nous le savons, il est de mode de rejeter sur elle tout le poids des fautes qui ont été commises au cours de ces dernières années.

Il serait facile, cependant, d'établir que le peuple hellène ne peut que dans une très faible mesure en être rendu responsable. Dans cette lamentable aventure il a vu crouler, pour de longues années tout au moins, ses plus chères, ses plus légitimes espérances.

Sans parler des glorieux souvenirs qui s'attachent à son nom, n'était-il pas permis à la Grèce d'espérer qu'elle était appelée à être la libératrice des nombreuses populations d'origine hellénique qui gémissent encore, à cette heure, sous le joug odieux de la Turquie ?

De quel droit refuser à ces populations la délivrance, l'affranchissement auquel elles aspirent depuis tant d'années ?

N'était-ce point là le complément nécessaire de cette guerre de l'indépendance qui, au commencement du XIVe siècle, suscita tant de sympathies, tant de dévouements ?

Toutes les raisons que l'on peut invoquer au nom de l'humanité, de la civilisation, du droit des peuples étaient pour la Grèce. Et cependant elle a été sacrifiée, elle a été abandonnée, elle a été vaincue. On a fait d'elle une sorte de victime expiatoire, offerte sur l'autel du « concert européen » aux dissentiments des grandes puissances.

Celles-ci, certes, n'ont pas le droit de s'enorgueillir d'une telle œuvre, notamment l'Allemagne qui a apporté au Sultan un appui si persistant, — on pourrait dire si cynique, quand on rapproche les déclamations piétistes de son Empereur, des encouragements accordés au bourreau des chrétiens d'Arménie, de Crète et de Constantinople.

Il y eut, en effet, un moment où les puissances, si elles n'avaient obéi à d'aussi inavouables calculs, avaient beau jeu pour imposer leur volonté au Sultan et pour faire cesser le scandaleux et cruel spectacle dont il menace, à l'heure actuelle, de nous donner une réédition.

Personne en France, pour peu qu'on se souvienne des douloureuses angoisses ressenties à la veille des préliminaires de la paix et du traité de Francfort, ne saurait s'étonner de la patriotique surexcitation à laquelle est en proie la population d'Athènes et de la Grèce entière.

Est-il possible cependant pour la nation hellène de se dérober aux conséquences de la défaite ? *Dura lex, sed lex.*

Vaincue, si elle reprenait les hostilités, elle s'exposerait à l'être encore davantage. Ce n'est pas du présent, c'est de l'avenir qu'elle peut attendre de légitimes et peut-être prochaines réparations.

Quoi qu'on fasse et, malgré son apparent triomphe, l'empire turc est condamné. Il constitue, en Europe, plus que jamais, une anomalie, une monstruosité. Ce n'est pas en lui procurant l'occasion d'une nouvelle et facile victoire qu'on lui porterait un nouveau coup, bien au contraire.

La Grèce a un autre devoir ; c'est de se soumettre, à cette heure, à la fatalité dont elle vient d'être la victime. Qu'elle donne « du temps au temps » pour se relever de ses ruines, pour réorganiser ses forces, pour reprendre dans de meilleures conditions l'œuvre interrompue par ces durs événements. L'heure viendra où luira pour elle aussi cette justice immanente des choses qui ne permet pas que la force prime indéfiniment le droit.

C. R.

Jeudi, nous publierons un intéressant article

Les Aspirantes

de notre distingué chroniqueur P. B.

INFORMATIONS

Un discours de M. Méline

On annonce que M. Méline, président du conseil, prononcera un important discours politique à Remiremont, dans les premiers jours du mois prochain.

Monument Viette

M. Turrel a présidé, dimanche, à l'inauguration du monument Viette, à Montbéliard.

On sait que M. Viette a été ministre des travaux publics.

Monument Jamais

On a inauguré dimanche, à Aigues-Vives, dans le Gard, le monument élevé à la mémoire du regretté Emile Jamais, ancien sous-secrétaire d'Etat.

M. Waldeck-Rousseau

Sur l'invitation du comité républicain de l'arrondissement de Reims, M. Waldeck-Rousseau a accepté de faire une conférence sur la situation politique, le dimanche 17 octobre, dans la salle du Cirque.

A Nérac

Une grande réunion a eu lieu dimanche à Nérac.

MM. Pelletan et Lagasse, notamment, ont obtenu un réel succès.

M. Lagasse, l'avocat bien connu, sera candidat contre M. Darlan aux prochaines élections.

M. Millerand à Nantes

M. Millerand, député socialiste, a fait, dimanche, à Nantes, une conférence socialiste. L'orateur a surtout attaqué la haute finance.

Conférence

M. Mesureur, ancien ministre, a présidé, à Somain, une conférence organisée par le Cercle radical progressiste.

Ni candidats ni électeurs

Une dépêche de Brest signale un fait sans précédent dans les annales électorales de Brest. Une élection au conseil d'arrondissement avait lieu dimanche.

Non seulement les électeurs ont fait montre d'indifférence la plus complète, mais aucun candidat ne s'est même fait inscrire.

Réunion orageuse en Algérie

On mande de Bône :

En vue des élections de dimanche, une réunion, qui a été assez mouvementée a eu lieu samedi. Des désordres, occasionnés par les partisans des deux partis en présence, s'étant produits, la gendarmerie, à laquelle on avait adjoint trente hommes de troupes, a dispersé les manifestants et rétabli l'ordre. Des patrouilles ont circulé dans les rues jusqu'à la sortie de la réunion qui s'est opérée sans nouvel incident.

A Madagascar

Un convoi portant 15,000 fr. a été attaqué par une bande Sakalave. — Les soldats de l'escorte, après un combat acharné, ont repoussé les agresseurs.

— Un grand nombre d'esclaves quittent leurs maîtres pour venir se placer sous notre protection.

Un anniversaire

Le comité d'association internationale d'arbitrage et de paix a adopté une résolution condamnant la célébration de l'anniversaire de Trafalgar, comme étant de nature à entretenir une animosité qui doit disparaître et félicitant chaudement ceux qui ont refusé d'y prendre part.

Les obsèques de Bourbaki

Les obsèques de Bourbaki ont eu lieu le 25 septembre au milieu d'un grand concours de monde.

Le Président de la République était représenté.

Plusieurs discours ont été prononcés.

L'auberge sanglante

Ces jours derniers, une dame J .., de Mignavilliers, près de Lure (Haute Saône), poussée par le remords, venait remettre au maire de cette localité une somme de 800 francs comme restitution d'un vol commis autrefois par son mari, décédé depuis.

En même temps, elle lui avouait que son mari s'était rendu coupable, il y a une douzaine d'années, de trois assassinats.

Comme aubergiste, ce malheureux avait eu l'occasion de faire disparaître trois voyageurs de commerce.

A la Havane

Une dépêche officielle de la Havane annonce que, dans diverses rencontres, les insurgés ont eu 120 morts, 9 blessés et deux prisonniers. Les Espagnols ont eu 6 morts et 46 blessés ; 285 insurgés ont fait leur soumission.

En Allemagne

Une grève des ouvriers métallurgiques qui a éclaté à Berlin, prend de grandes proportions. Les principales maisons de Berlin paraissent décidées à la résistance. Elles ont refusé de négocier avec les syndicats socialistes et déclarent qu'elles ne céderont pas.

CHRONIQUE LOCALE

L'appel de la classe 1896

La classe 1896, qui a tiré au sort cette année au mois de janvier, sera appelée à l'activité à l'époque habituelle, c'est-à-dire du 12 au 16 novembre prochain. Les conscrits, de même que l'an dernier, rejoindront leur régiment directement sans passer par les bureaux de recrutement. Les feuilles de route, donnant droit à la réduction sur les voies ferrées, seront remises aux intéressés, par l'intermédiaire de la gendarmerie, dans le courant du mois d'octobre.

Les conscrits n'ayant pas les moyens d'avancer le prix du billet de chemin de fer devront se présenter dans les bureaux de l'intendance où les frais de route leur seront payés sur le vu d'un certificat d'indigence délivré par les mairies.

Pour éviter les incidents qui se sont produits l'an dernier, à cette occasion, à Paris, des instructions vont être envoyées aux maires, leur prescrivant de délivrer à tous les jeunes gens qui en font la demande un sauf-conduit sans exiger d'eux la preuve par témoins de leur indigence.

La revue de départ se trouvant supprimée par suite de la mise en route directe du contingent, les jeunes gens qui, depuis leur comparution devant le conseil de revision, se trouveraient atteints de maladie ou d'infirmités entraînant l'incapacité de servir, devront se présenter à leur bureau de recrutement pour y subir une nouvelle visite médicale et être proposés pour la réforme avant leur incorporation.

Remonte générale

DÉPOT D'AURILLAC

Le comité d'achat se rendra dans le Lot pendant le mois d'octobre 1897, aux dates suivantes :

Cahors, le mardi 19 octobre à 8 heures du matin ;

Gramat, le mercredi 20 octobre à 7 heures 1/2 du matin.

Pour y procéder à des achats de chevaux de 4 à 8 ans.

Pourront aussi être achetés les chevaux et juments de selle prenant 4 ans le 1er janvier 1898 et présentés dans de bonnes conditions de développement et d'entretien.

Commission départementale

La commission départementale se réunira le jeudi 30 courant, à la préfecture.

Mouvement des instituteurs et institutrices

Nous publions ci-dessous le mouvement des instituteurs et institutrices du Lot, arrêté le 24 septembre courant et attendu avec tant d'impatience par les intéressés.

Sont nommés :

MM. Lespinard, de Carnac-Rouffiac, à Durbans, en remplacement de M. Donadieu admis à la retraite ;

Doumerc, de Floressas, à Carnac-Rouffiac ;

Boyer, de Belmontet, à Floressas ;

Rey, adjoint titulaire à Montcuq, à Belmontet ;

Delbos, de Trespoux à Montdoumerc ;

Delbouis, de Flaujac, à Trespoux ;

Aldhuy, de Vaylats à Flaujac.

Roussel, de Molière, à Vaylats ;

Cros, de Sabadel (Latronquière), à Molière ;

Soulié, de Ganic (Castelnau), à Sabadel (Latronquière) ;

Garrigues, de Lhospitalet, à Ganic (Castelnau) ;

Delpech, adjoint titulaire à Sauliac, à Lhospitalet ;

Tourrès, adjoint titulaire à Puy-l'Evêque, adjoint titulaire à Salviac ;

Couderc, de Maxou, à Cras ;

Rigal, du Quissac à Maxou ;

Lacombe, de Cleyrou, à Quissac ;

Ribeyrol, de St-Félix à Cleyrou ;

Delpy, adjoint titulaire à Vayrac, à St-Félix ;

Mourguès, de Reillaguet, aux Roques (Saint-Vincent) ;

Grangié, adjoint titulaire à Gignac, à Reyllaguet ;

Tinchou, de Touzac, à St-Martin-le-Redon ;

Ladoux, de St-Martin-le-Redon, à Touzac:

Lamothe, de Touzac à Montredon ;

Agelou, de Felzins à Couzou ;

Souladié, d'Espeyroux à Felzins ;

Vaurs, de Montredon, à Espeyroux ;

Gracety, de Bio, à Lauresses ;

Balagayrie, de Gramat, à Bio ;

Vidal, de Cressensac, à Gramat ;

Boutaric, de Bédué à Cressensac ;

Triolet, de St-Michel-de-Bannières, à Bédué ;

Laval, de Gorses, à St-Michel-de-Bannières ;

Lamothe, adjoint titulaire à Lacapelle-Marival, à Gorses ;

Nadal, adjoint titulaire à Martel, adjoint titulaire à Lauresse ;

Cassan, adjoint titulaire à Aynac, à St-Chigne (Gramat) ;

Bonhomme, adjoint titulaire à Cajarc, à Bach :

Romec, adjoint titulaire à Concots, adjoint titulaire à Limogne ;

Hébrard, adjoint titulaire à Martel, adjoint titulaire à Montfaucon.

MMes Teulade, de Sabadel (Latronquière), à St-Jean-Muratel (St-Félix) ;

Soulié, de Ganic (Castelnau), à Sabadel (Latronquière) ;

Garrigues, de Lascabanes à Ganic (Castelnau) ;

Jarlan, de Bach, à Lascabanes ;

Roussilhe, adjointe titulaire à Promilhanes, adjointe titulaire à Cajarc ;

Lacroix, adjointe titulaire à Salviac, à Soturac ;

Tourrès, adjointe titulaire à Puy-l'Evêque, adjointe titulaire à Salviac ;

Desprats, de Trespoux, à Thédirac ;

Delbouis, de Flaujac, à Trespoux ;

Aldhuy, de Vaylats, à Flaujac ;

Roussel, de Molières, à Vaylats ;

Roudier, adjointe titulaire à Montcabrier, adjointe titulaire à Ussel ;

Miquel, adjointe titulaire à Marminiac, à Brouelles ;

Miquel, de Touzac à St-Martin-le-Redon ;

Ladoux, de St-Martin-le-Redon à Touzac ;

Maniol, adjointe titulaire à Lauresses, à Cazillac ;

Fourès, de Condat, à Goudou ;

Capsal, de Luziers (Salviac), à Linars (Concorès) ;

Guitard, de St-Michel-Loubéjou, à St-Jean-Lespinasse ;

Allanche, de St-Jean-Lespinasse, à St-Michel-Loubéjou ;

Dumas, de Bégoux, adjointe titulaire à Cremps ;

Bédué, de Tour-de-Faure, adjointe titulaire à Douelle ;

Montraysse, des Quatre-Routes, à St-Germain ;

Chirac, adjointe titulaire à Théminettes, à Cahus ;

Latapie, de St-Céré, (école mixte) adjointe titulaire à Théminettes ;

Malgouyard, adjointe titulaire à Gramat, à St-Céré (école maternelle) ;

Sainte-Marie, d'Albiac, à Auzac (St-Projet) ;

Constans, d'Auzac, (St Projet) à Albiac.

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'académie sont nommés instituteurs stagiaires :

MM. Bousquet Ferdinand à Montcuq.
Balagayrie, à Figeac.
Lavayssière, à Souillac.
Fabre, à Puy-l'Evêque.
Cennac, à Vayrac.
Feyt, à Espédaillac.
Ticou, à Gignac.
Sourdoire, à Lacapelle-Marival.
Maniol, à Martel.
Bousquet Esmond, à Bretenoux.
Lafon, à Douelle.
Verdier, à Aynac.
Laval, à Figeac.
Delpech, à Molières.
Roussilhes, à Cajarc.
Decremps à Concots.
Cancès, à Martel.

Sont nommées institutrices stagiaires :

MMmes Bonhomme, à Bach.
Fabre, à Puy-l'Evêque.
Nadal, à Lauresses.
Miane, à Cavagnac.
Robert, à Bégoux (Cahors).
MMlles Lavabre, à Montcabrier.
Delrieu, à Marminiac.
Fontanel, à St-Germain.
Bergerol, à Condat.
Fajolles, à Luziers (Salviac).
Trouvat, à Thémines.
Delbouis, à Flottes (Pradines).
Ménauge, à Fages (St-Martin-de-Vers).
Boutaric, à Cressensac.
Bessières, à Béduer.
Carratié, à Tour-de-Faure.
Bach, à Promilhanes.
Grangié, à Gramat.

CAHORS

Les obsèques de M. Louis Laytou, ancien Imprimeur, ancien Directeur du *Journal du Lot*, auront lieu jeudi matin à 9 h 1/2.

On se réunira 34, rue du Lycée.

Le 4e bataillon

Hier soir a eu lieu, à la mairie, une réunion privée des membres du Conseil municipal. Vingt d'entre eux avaient répondu à la convocation qui leur avait été adressée.

M. le Maire a donné connaissance, au Conseil, du résultat d'un voyage qu'il a fait samedi à Agen avec MM. Jubin et Cayla. Ces messieurs désiraient connaître quelles étaient les offres faites par cette ville à l'autorité militaire pour la création d'un 4e bataillon.

Agen a offert, tout d'abord, une somme de 100.000 francs et a décidé qu'elle voterait un supplément si c'était nécessaire.

Cahors, on le sait, a fait des offres *sensiblement* meilleures !

Seulement sept — excusez du peu !... — sept villes du Lot sont, paraît-il, sur les rangs pour obtenir le bataillon tant désiré. Il faut donc à tout prix que nos édiles fassent le nécessaire pour ne pas se laisser distancer. D'autant que si notre ville n'obtenait pas le bataillon qu'on va former, il y aurait beaucoup de chances pour que l'effectif actuel de nos troupes soit encore diminué pour renforcer le dépôt.

C'est une perspective inquiétante et nous comptons sur le dévouement et la clairvoyance de nos conseillers pour que notre ville ne soit pas sacrifiée.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le mercredi 29 septembre 1897, à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

Casernement du 4e bataillon.

Travaux du Lycée — Devis supplémentaires.

Demande de bourse à l'école nationale de Cluny, par M. Lavernhe Jean-Louis.

Punch d'adieu

Les employés des postes et des télégraphes offriront ce soir mardi, au buffet de la gare, un punch à M. Dardenne, leur ancien directeur, qui vient d'être nommé directeur des postes et télégraphes à Grenoble. Ce punch sera suivi d'un bal.

Nomination

Notre compatriote M. Capmas, ancien élève du Lycée Gambetta, licencié en droit, surnuméraire de l'enregistrement à Cahors, est nommé receveur de l'enregistrement à Auvillar (Tarn-et-Garonne).

Nos félicitations.

Ecole de Cluny

L'examen des aspirants à l'école de Cluny commencera le 30 septembre, à 8 h. du matin, à la préfecture du Lot.

Armée

Nos compatriotes, dont les noms suivent, anciens élèves du Lycée Gambetta, sortant de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, viennent d'être nommés sous-lieutenants : MM. Constans et Rouzade, au 14e d'infanterie, à Brive ; M. Faure, au 93e, à La Roche-sur-Yon.

Bal de la jeunesse

Le bal de la jeunesse, que nous avions annoncé, a eu lieu samedi soir au théâtre.

C'est avec un véritable bon goût que nos jeunes gens ont decoré la salle.

Dans le vestibule on avait coquettement entassé fleurs et guirlandes ; au milieu du feuillage se dressaient, rieuses ou graves, de jolies statuettes représentant la poésie, la musique, la science, etc

L'intérieur du théâtre était féérique ; les toilettes étaient charmantes ; les confettis multicolores papillonnaient dans l'air et la gaîté éclatait sur tous les visages

Quand M. le Maire de Cahors est entré dans la loge qui lui était réservée, l'orchestre a joué la *Marseillaise* et le public a applaudi.

Le bal s'est poursuivi fort tard dans la nuit.

Mais, — il y a toujours un mais — pourquoi spectateurs, danseuses et danseurs étaient-ils moins nombreux qu'aux bals des années précédentes ?

Cette interrogation posée, constatons que tout a été pour le mieux ; les pauvres n'ont pas été oubliés. Merci pour eux, jeunes gens.

Amour conjugal

Dimanche vers 10 heures du soir, les habitants de la rue Fouillade étaient mis en émoi par les cris de « Au secours ».

C'était tout simplement un mari occupé à rosser sa femme parce que, paraît-il, cette dernière l'avait trop amicalement reçu en lui jetant une lampe à la tête.

La scène, d'abord amusante, menaçait de devenir grave ; heureusement quelques personnes intervinrent et séparèrent les deux combattants.

Non satisfaits de l'issue de la lutte, les deux époux, l'un dans la maison, l'autre dans la rue, commencèrent à s'interpeller en se donnant de « petits noms d'oiseaux ».

Il paraîtrait que ces scènes se renouvellent souvent et se prolongent fort avant dans la nuit. C'est réjouissant une fois ; à la longue cela doit devenir fort ennuyeux.

Arrestation

Samedi, un individu, d'une vingtaine d'années environ, s'introduisait après effraction dans une maison située à la Tour de Vayrols.

L'individu s'apprêtait, sans doute, à faire main basse sur tous les objets de quelque valeur, lorsqu'il se trouva face à face avec le propriétaire de l'immeuble.

Se voyant pris, il tira un coup de revolver sur le propriétaire, et, heureusement ne l'atteignit pas.

Il prit aussitôt la fuite, poursuivi par un voisin armé d'un fusil ; près d'être atteint, l'individu tira un second coup de révolver ; mais sans résultat.

Pour être moins gêné dans sa fuite à travers champs, l'individu abandonna son veston dans les poches duquel on a trouvé un second revolver, des cartouches, un portefeuille vide et une somme de 3 fr. 50.

La gendarmerie mandée aussitôt, se mit à la poursuite du criminel ; mais celui-ci parvint à se réfugier dans le bois d'Arnis où il dépista les gendarmes.

Une battue fut aussitôt organisée, mais sans succès.

Le criminel a pu en effet arriver à St-Georges dimanche soir, où il a été arrêté au moment où il achetait un pain chez un boulanger.

Malgré la vive résistance qu'il opposa aux gendarmes, ceux-ci purent le conduire jusque chez M. le Procureur de la République, qui le mit aussitôt à la disposition de M. le Juge d'Instruction.

Il a été trouvé porteur d'un revolver chargé, d'une montre et d'une paire de boucles d'oreilles.

Interrogé, cet individu n'a voulu fournir aucun renseignement et a même répondu assez irrévérencieusement « de faire comme lui, quand il avait besoin de quelque chose, il cherchait ».

Fête

La fête annuelle de la rue Rousseau a eu lieu dimanche et lundi.

Le lieu réservé au bal était admirablement décoré avec des guirlandes de buis ; les maisons étaient pavoisées avec des drapeaux russes et français.

Jeunes filles et jeunes gens ont dansé jusque vers minuit.

Nos félicitations aux organisateurs,

Accident

Dimanche matin vers onze heures, dans la rue Rousseau, un charretier voulait faire reculer son cheval afin de placer sa charrette tout près du trottoir.

Un vieillard qui se trouvait là fut renversé sur le sol et se fit en tombant quelques blessures heureusement sans gravité.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré, dernièrement, dans la maison Toulza, place Rousseau.

Des sacs qui étaient dans un coin d'une chambre ont pris feu, au moment ou des ouvriers vendangeurs déjeunaient avant de partir pour se rendre à leur travail.

Ils ont éteint rapidement le feu, qui se serait certainement communiqué à l'immeuble, M. Toulza étant en ce moment encore dans son lit.

Les dégâts peuvent être évalués à cent francs environ. Ils sont couverts par une assurance.

On croit qu'une allumette mal éteinte jetée par mégarde a pu mettre le feu.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 au 28 septembre 1897

Naissances

Labarrière, Marie-Louise, au moulin de Labéraudie.

Publications de Mariages

Sémirot, Pierre-François, soldat à la 7e compagnie du Génie, à Oran et Aussel, Marie, employée des Postes

Bédué, Jean, cultivateur à Bégous et Dols, Virginie à Trégantain, commune de Vers.

Décès

Rousseau, Joséphine, épouse Estival, épicière, 74 ans, rue Lastié, 29.

Bories, Gabriel, charpentier, 74 ans, rue du Portail des Augustins, 10

Jouclas, Thomas, boulanger, 74 ans, rue Traversière, Labarre, 6.

Guiraud, Marie-Célestin, ancien pâtissier, 62 ans, rue Sainte-Claire, 46.

Vialard, Antoine, 89 ans, rue Mascoutou, 27.

Laytou, Antoine-Aimé-Marie-Louis, ancien imprimeur, 54 ans, rue du Lycée, 34.

Mauriol, Emile, soldat au 80e régiment d'infanterie, 23 ans, célibataire à l'Hospice.

Arrondissement de Cahors

CASTELFRANC. — Un train de marchandises a déraillé avant-hier soir près de la gare de Castelfranc. La cause de cet accident paraît incompréhensible, tous les employés de la Compagnie ayant rempli les prescriptions règlementaires.

Le chef de train a été légèrement blessé.

La voie a été rapidement déblayée.

— *A notre correspondant* : Votre communication nous parvient seulement ce soir; trop tard pour l'insertion ; excusez. — Merci.

SAUZET. — *Courses vélocipédiques.* — Voici le programme des courses qui auront lieu le dimanche 3 octobre, à trois heures de l'après-midi :

Courses sur route. — 1re course départementale, 1,500 mètres : 1er prix, 10 fr. ; 2e prix, 5 fr.

2e course régionale, 1,500 mètres : 1er prix, 10 fr., 2e, 5 fr.

3e course internationale, 3.000 mètres : 1er prix, 25 fr , 2e, 10 fr., 3e, 5 fr..

Course d'honneur, 1.500 mètres : Prix, un objet d'art.

Ces courses promettent d'être très suivies. Il y a déjà de nombreux engagements faits par les coureurs de Montauban, d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot.

LES MASSÉRIES. — *Mordu par un chien.* — M. Alayrac, éclusier aux Masséries a été mordu par un chien appartenant à M. Marron et que l'on croyait atteint d'hydrophobie. M. le docteur Delvit, de Cabrerets, passant sur les lieux au moment cautérisa la plaie, mais ne fit pas abattre le chien pour procéder à l'autopsie, le propriétaire n'y paraissant pas d'ailleurs bien disposé et l'animal ne paraissant pas atteint de la rage.

Cependant M. Alayrac est parti pour Paris afin de subir le traitement de l'Institut Pasteur.

Comme conséquence, M. le Maire de notre commune enjoint aux possesseurs de chiens de les tenir en laisse pendant six semaines et de les abattre même au moindre indice de maladie.

SAINT-CIRQ-LAPOPIE. — *Election.* — Dimanche, le sieur Bessac, conseiller municipal, a été élu adjoint au maire de notre commune, en remplacement de M. Garrigues démissionnaire.

SAINT-MARTIN-LABOUVAL. — On nous écrit : Il y a bien longtemps que nous ne lisons plus de nouvelles concernant Céneviéres et les villages voisins. Le correspondant de cette localité ne serait-il pas de retour de sa villégiature ? ..

Je ne désire nullement offenser ce correspondant, — un ami personnel — mais je désirerais ardemment qu'il nous tînt un peu plus au courant des nouvelles. — A. F.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Vol de raisins.* — Divers vols de raisins viennent d'être commis pendant ces dernières nuits, dans la banlieue de notre ville, avec une audace peu commune. Une vigne nouvellement reconstituée, située à la Curie, appartenant à M. Bousquet, capitaine des pompiers, a été presque entièrement vendangée. On évalue approximativement que la quantité de vendange soustraite aurait produit, au minimum, cinq hectolitres de vin. Nous espérons que les coupables ne tarderont pas à être découverts.

Vol. — Un vol d'une malle a été commis par un inconnu, à Andressac, près Cajarc, au préjudice du sieur D... La gendarmerie ayant procédé à une enquête, il résulte que ladite malle a été trouvée dans un champ de maïs, non loin de l'habitation. L'auteur soupçonné de ce vol est un nommé C . , de Salvagnac-Cajarc, car on lui aurait trouvé, paraît-il, des effets d'habillement appartenant au sieur D .., ce qui fait présumer que c'est bien lui l'auteur du vol.

— *Concert de charité.* — Le concert de charité que nous avions annoncé a eu lieu dimanche, salle Saint-Fargeau. Constatons tout d'abord que le public avait répondu avec empressement à l'appel qui lui avait été adressé ; la salle était comble. Citer Mme Roi, MM. Roi, Segretin, Marcenac, Epinoux, Kopf, pianiste, c'est citer le nom d'artistes dont l'éloge n'est plus à faire. N'oublions pas aussi le jeune Raoul Laboisse, membre de la Société musicale, pour ses deux romances, ainsi que MM. Malroux et Descamps, pour leurs duos comiques. Aussi, les applaudissements de toute la salle couvraient-ils la fin de chaque morceaux du programme. Il serait trop long d'adresser des éloges à chacun des artistes en particulier ; disons que tous, sans exception, ont été acclamés. Le programme a été rempli à la satisfaction générale.

L'harmonie les Artisans réunis et l'orphéon, dont il serait superflu de faire l'éloge, ont brillamment ouvert chaque partie par un de leurs meilleurs morceaux vivement applaudis. Cette soirée est incontestablement une des plus belles à laquelle nous ayons assisté, et nous félicitons sincèrement les organisateurs pour le succès triomphal qu'elle a obtenu.

N'oublions pas de dire que le jeune Raoul Laboisse a eu l'heureuse idée de faire, au profit des pauvres, une quête qui a été très fructueuse.

CARAYAC. — *La vendange.* — On a déjà cueilli les quelques raisins que la grêle a épargnés. La récolte est peu abondante : un dixième à peu près de celle d'une année ordinaire.

Le vin ne sera pas de bonne qualité, car le raisin n'a pas pu bien mûrir, à cause des pluies continuelles de ces derniers temps.

En somme très mauvaise récolte.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Arrestations.* — Ces jours derniers, la gendarmerie de Souillac a arrêté le nommé Pierre Vaufour, âgé de 28 ans, sans profession ni domicile fixe, originaire de Saint-Hilaire (Corrèze), sous l'inculpation de vol d'une chaîne de montre en argent et d'une cravate.

Conduit sous bonne escorte à Gourdon, il a été immédiatement écroué à la prison de notre ville,

Cet individu a déjà subi trois condamnations antérieures à la prison.

Ce même jour, la gendarmerie de Souillac a arrêté également le nommé Pierre Estieu, âgé de 48 ans, originaire de Calès, canton de Payrac, pris en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande.

Estieu a été écroué à la prison de Gourdon.

GRAMAT. — *Vol audacieux.* — Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits, pendant la nuit, avec escalade et en fracturant une fenêtre, dans la maison d'école de Saint-Chignes, commune de Gramat. Une petite armoire a été ouverte, et le linge qu'elle renfermait a été répandu sur le plancher.

La religieuse qui habite cet immeuble étant momentanément absente, on ne connaît pas l'importance du vol qui a été commis.

Les auteurs de ce vol qui dénote une audace peu ordinaire, sont inconnus.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Gramat.

SAINT-GERMAIN. — *Foire* — Journée favorisée d'un beau temps et comme d'habitude champ de foire bien pourvu d'animaux divers.

Bœufs de boucherie, de 35 à 37 fr. les 50 kilos ; d'attelage, 500 à 750 fr. la paire ; veaux, de 0 fr. 65 à 0 fr. 75 le kilo.

Les brebis de boucherie se vendaient assez bien et à des prix variant de 18 à 26 fr. la pièce. Affaires calmes sur le reste.

Porcs, toujours à la baisse.

Volailles, de 0 fr. 50 à 0 fr. 55 le 1/2 kilo ; lapins domestiques, de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 le 1/2 kilo.

Œufs, de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 la douzaine.

Gibier en quantité assez faible et s'écoulant à d'assez bons prix, gros lièvres, de 4 à 5 fr. la pièce.

Lapins, 1 fr. 50 la pièce.

Perdreaux, de 1 fr. 30 à 1 fr 50 la pièce.

BULLETIN FINANCIER

L'approche de la liquidation de fin de mois rend le marché plus impressionnable. Les cours sont plus discutés, dans l'incertitude où on le trouve au sujet du prix des reports. Le 3 0/0 cote 103,15 ; le 3 1/2 0/0 106,90.

Une bonne tenue de nos Etablissements de Crédit ; le Crédit Foncier à 685, le Crédit Lyonnais à 771 en coupon de 20 fr. ; le Comptoir d'Escompte à 575 et la Société Générale à 530 fr. ; le Suez vaut 3230.

Parmi les fonds étrangers, l'Italien est a 93.92 le Turc à 22,20 ; l'Extérieure à 61 3/4 et le Russe 3 0/0 à 95,40.

Au comptant, les obligations des chemins de fer Economiques sont demandées à 484 fr. L'action Bec-Auer se traite activement à 740 fr.

L'assurance sur la vie

La composition du portefeuille de la Nationale Vie peut-être donnée comme un modèle. Ce portefeuille ne comprend, en effet, que des valeurs de tout repos. La lecture du compte-rendu permet de constater que les primes versées par les assurés et les capitaux donnés par les rentiers viagers sont toujours placés avec la plus grande sagesse et la plus extrême prudence.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GENDARMERIE DU LOT

Avis au public

Fourniture de fourrages à faire à la gendarmerie

Le dimanche 10 octobre 1897, à 2 heures de l'après-midi, un concours aura lieu, à la caserne de gendarmerie, à Cahors, pour la fourniture des fourrages à la ration à effectuer, du 1er Novembre 1897 au 31 Octobre 1898, aux brigades de gendarmerie désignées ci-après, savoir :

Puy-l'Evêque, Limogne, Cazals, Catus, Montcuq, Figeac, Saint-Céré, Lacapelle-Marival, Cajarc, Bretenoux, Gourdon, Gramat, Souillac, Frayssinet, Martel et Labastide-Murat.

Les marchés seront passés par brigades et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

Ces marchés seront dispensés de la formalité de l'enregistrement et les entrepreneurs n'auront pas de cautionnement à fournir.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré ; il y sera joint un certificat du maire constatant la qualité de français du soumissionnaire, le lieu de son domicile et témoignant de sa moralité.

Ces soumissions pourront être adressées par lettres recommandées à M. le Président du Conseil d'administration de la Compagnie de gendarmerie à Cahors. La suscription de ces lettres devra indiquer qu'elles contiennent des soumissions.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges qui se trouve déposé au bureau des chefs des brigades désignées ci-dessus, et à s'adresser au Président du Conseil d'administration pour tous autres renseignements.

Le Président du Conseil d'administration,
LARNAUDIE.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 74

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

L'AURORE ROUGE

— Oh ! je ne suis pas de ceux qui meurent, moi, s'il en était ainsi, je ne serais déjà plus en vie, car j'en ai déjà trop vu quoique jeune.

Le chevalier parlait d'un air tranquille. On sentait qu'il y avait de l'amertume dans son cœur et un découragement qui provenait de sa situation embarrassée entre Marguerite et Félicia.

— Tant va la cruche à l'eau... vous n'ignorez pas l'adage... Fiez-vous à mon expérience et restez.

Le chevalier se leva comme sous l'effet d'une résolution énergique.

— C'est impossible. Je n'y tiens plus. Non, je pars.

— Prochainement, si vous voulez, si vous êtes absolument décidé...

— Aujourd'hui même, reprit M. de Cartelanin d'un air calme et froid.

— Aujourd'hui.

— Je dis mieux : à l'instant.

Le châtelain fut sur le point de tomber en syncope.

— Ah ! vous m'étonnez, en vérité, dit-il à demi-voix. Je vous ai peut-être blessé sans le vouloir, sans le savoir... Vous me faites de la peine en me parlant ainsi.

— J'en suis désolé mon cher hôte, d'autant mieux que je n'ai qu'à me louer de vous. Toutefois je vous prie de croire que lorsqu'il me sera permis de vous révéler ce que je dois vous cacher, pour le moment, vous ne m'en voudrez pas ; vous me serez reconnaissant d'avoir pris cette détermination.

— C'est votre avis le plus sincère, mon cher de Cartelanin ?

— Oui, monsieur, oui. Un avenir prochain le prouvera.

— Enfin, à la grâce de Dieu, fit le châtelain tristement résigné.

Et comme s'il lui tardait de sortir d'une atmosphère étouffante, comme si ce qui l'environnait lui donnait un cauchemar perpétuel, il se leva, tandis que le châtelain se promenait de long en large de la chambre, soucieux, navré, sombre et la tête basse.

Après quelques instants, M. de Cartelanin avait terminée sa toilette, rangé la garde robe et ses peintures, ainsi que le portrait de Félicia auquel il ne manquait plus que le vernissage.

— Je ne peux cependant pas partir sans avoir salué... quelqu'un, dit-il très ému.

— Je vous demande la permission de ne pas être présent à la scène, murmura le châtelain.

Le chevalier lui prit les mains qu'il serra avec effusion.

— Au contraire, fit observer ce dernier. Vous me donnerez le courage dont j'ai besoin, et, en outre, vous serez témoin de la promesse que je lui ferai de revenir, si le ciel n'y met point d'obstacle.

— Mon cher de Cartelanin, j'insiste... Voyez ; je ne doute pas de votre parole... Non, ce spectacle banal pour tant d'autres, serait pénible pour moi... Je vais monter au château... Je vous enverrai Félicia sous un prétexte... Dans quelques minutes elle sera là.

Et le châtelain sortit du pavillon tel qu'un brave homme qui a pleine confiance dans l'amoureux de sa fille et serait désolé de le gêner dans ses confidences. Il faut dire qu'il avait déjà pour le chevalier une affection toute paternelle et qu'il était heureux de lui en donner un gage au moment où il allait brusquement s'éloigner de lui.

M. de Cartelanin eut d'abord la pensée d'éviter, en se dérobant, un tête à tête avec Félicia, car il redoutait l'entrevue qui allait se passer.

Il réfléchissait à la manière dont il se tirerait d'embarras quand elle arriva en courant dans son atelier.

— Vous me demandez, paraît-it, dit-elle gaiement. Eh bien me voilà. Que désirez-vous, Monsieur de Cartelanin ?

Le chevalier tressaillit en voyant qu'elle ne savait rien.

— Oh peu de chose, répondit-il tandis que son cœur battait avec violence. Je voudrais simplement vous annoncer mon départ et vous dire au revoir...

Félicia devint toute pâle.

— Pour quelques jours seulement, comme vous pensez bien... ce n'est pas un adieu que je vous adresse... Des affaires me tiendront éloigné pendant deux ou trois semaines... C'est tout... Puis je reviendrai,... d'autant plus que je laisse sous votre sauvegarde ma garde robe, divers objets, .. des tableaux, entre autre la toile où vous êtes représentée en pied... et que je retoucherai pour la rendre plus digne de vous et de moi... Vous ne m'en voudrez pas, n'est-ce pas, mon amie ?

Félicia avait insensiblement tourné sa tête mignonne. Peu à peu le chevalier ne vit plus qu'une partie du profil baigné d'une clarté douce et la nuque où jouaient des rayons d'or. Puis l'une des mains de la jeune fille, tombante le long du corps, s'était relevée et masquait le côté apparent de son visage. On eût dit une statue, tant elle restait immobile sous le coup de foudre qu'elle venait de recevoir en entendant celui qu'elle aimait parler de son départ immédiat.

— Voyons, Félicia, continua le chevalier, qui, voulait l'encourager, vous n'êtes plus une enfant maintenant mais une grande fille... D'ailleurs, il vous importe peu que je reste ou que je m'en aille... Ne suis-je pas un étranger pour vous ?...

(*A suivre*).

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0	102 90	102 97
3 0/0 amortissable	— —	— —
3 1/2 0/0 1894	106 60	106 75
Tunis, obl. 3 0/0 1892	506 —	— —
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896	— —	— —
Madagascar 6 0/0, 1887	93 —	— —
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 *L.*	— —	— —
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	106 80	— —
Egypte unifiée (500 fr.)	109 20	109 15
— Daïra-Sanieh (20f rts)	106 70	— —
— Privilégiée (500 f cap.)	105 70	— —
— Domaniales (20 *L.* cap.)	107 10	— —
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.)	64 —	— —
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	103 65	— —
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)	93 85	93 72
Portugal 3 0/0 (20 *L.* cap.)	21 75	— —
Roumain 5 0/0 1875	— —	— —
Russie 4 0/0 1867-69	103 45	— —
— 4 0/0 1880	104 —	— —
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	104 50	— —
— 4 0/0 1890, 2e et 3e émis	103 60	— —
— 4 0/0 consol., 1re et 2e série.	105 25	— —
— 3 0/0 1891, or, t. p.	95 35	95 30
— 3 1/2 0/0 1894	— —	101 60
Turc, série D	22 15	22 15
Ottomanes priorité (500 f)	452 —	— —
Douanes ottomanes (500 f)	490 —	— —
Banque de France	3730 —	— —
Banque Paris et Pays-Bas	854 —	852 —
Comptoir national d'escompte	576 —	— —
Crédit algérien	— —	— —
Crédit foncier de France	684 —	684 —
Crédit indust. et commercial	— —	— —
Crédit lyonnais	768 —	769 —
Société de Crédit mobilier	55 50	— —
Société générale	530 —	530 —

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer departement. (t. bleus)	483 —
— (t. rouges)	— —
Est-Algérien, 3 0/0	475 50
Est, 3 0/0	486 —
— nouvelles, 3 0/0	484 —
Midi, 3 0/0	485 —
— nouvelles, 3 0/0	486 —
Nord, 3 0/0	486 —
— nouvelles, 3 0/0	498 —
Orléans, 3 0/0	483 —
— 1884, 3 0/0	489 —
Ouest, 3 0/0	485 —
— nouvelles, 3 0/0	489 25
Ouest-Algérien, 3 0/0	478 —
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion)	482 —
— nouvelles, 3 0/0	486 —
Sud de la France, 3 0/0	468 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0	— —
— 1865, 4 0/0	572 —
— 1869, 3 0/0	438 —
— 1871, 3 0/0	417 75
— 1871, quarts remb. à 100 f.	113 50
— 1875, 4 0/0	594 50
— 1876, 4 0/0	593 50
— 1886, 3 0/0	402 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.	100 50
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.	394 50
— 1892, quarts remb. à 100 f.	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.	403 —

Bibliographie

NOTICE SUR LE CLERGÉ DE CAHORS PENDANT LA RÉVOLUTION, publiée par M. l'abbé Gary, directeur de la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour*. — Librairie Delsaud, rue de la Mairie, et au bureau de la *Revue*, 15, rue des Soubirous, à Cahors.

1 volume in-8, 340 pages.

Prix : **3** fr. ; par la poste : **3** fr. **60**.

Le titre seul indique assez l'importance de cet ouvrage au point de vue de l'histoire locale.

FÊTES
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

La Société des Études du Lot vient de mettre en vente à la librairie **Girma**, à Cahors, un Fascicule *spécial* donnant le compte-rendu complet des Fêtes du 12 août dernier, célébrées en l'honneur du 25e anniversaire de sa fondation.

Prix : 1 fr.; 1 fr. 25 par la poste.

ÉTUDE
de **Me Armand DEGRANGE-TOUZIN**, licencié en droit, avoué à Cahors, boulevard Gambetta. no 31, successeur de Me BON.

VENTE
A SUITE DE
Saisie immobilière
EN UN SEUL LOT
Au plus offrant et dernier enchérisseur
A L'EXTINCTION DES FEUX
DE BIENS IMMEUBLES

SAISIS SUR LA TÊTE ET AU PRÉJUDICE DU SIEUR JEAN-PIERRE LUCIE, PROPRIÉTAIRE DOMICILIÉ A ST-CIRQ-LAPOPIE.

L'adjudication aura lieu le **deux octobre** *mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, jour de samedi à midi et heures suivantes, à la barre du tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de justice de ladite ville pour l'audience des vacations.*

Le public est prévenu que, en vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière dressé par Me Verdy, huissier à St-Géry, les vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six juin dernier, ledit procès-verbal dûment visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le onze août dernier aussi enregistré.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heures ci-dessus indiqués, à la requête de Monsieur Hippolyte LAFON, propriétaire, domicilié à Lille, commune de Saint-Cirq-Lapopie, ayant Me Armand DEGRANGE-TOUZIN pour avoué constitué,

A la vente de tous les biens immeubles ayant appartenu au sieur Jean-Pierre LUCIE, propriétaire, domicilié à Saint-Cirq-Lapopie et restant sa propriété, après distraction prononcée au profit de divers, par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du onze août dernier, laquelle distraction est indiquée au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et que tout le monde peut consulter au greffe sans déplacement.

Tous ces biens seront mis en vente sur la mise à prix de dix mille francs en sus des charges ci . . . . . **10,000 f.**

Pour les différentes clauses et conditions de la vente et notamment le paiement des frais et du prix d'adjudication, voir le cahier des charges.

NOTA — La présente insertion sommaire est faite en vertu de l'autorisation donnée par Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, par son ordonnance, sous sa date enregistrée, laquelle a désigné l'*Alliance républicaine du Lot* et le *Journal du Lot*, journaux s'imprimant à Cahors.

Pour extrait certifié sincère :

Cahors le vingt-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,
Signé :
A. DEGRANGE-TOUZIN.

Enregistré à Cahors le Septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept. Fo Case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE FRAMOND, receveur.

Pour tous les renseignements concernant la vente, s'adresser à Me Armand DEGRANGE-TOUZIN, avoué poursuivant la vente, en son étude sus-indiquée.

USINE A BRIVE

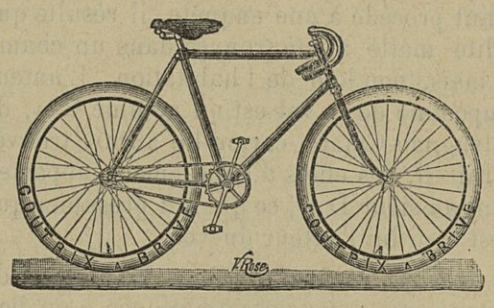

FABRE, horloger à Cahors.
A LA BOULE D'OR

H. FABRE
69, Bd GAMBETTA, 69
CAHORS
FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS
PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique
H. FABRE
69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Suprême Pernot
le meilleur des desserts fins

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MAISONS RECOMMANDÉES

MEUBLES, SIÈGES, GLACES
Voitures de Déménagements
Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.
BOUZERAND
TAPISSIER-DÉCORATEUR
CAHORS, rue Nationale, 51 et 55 et rue Lastié, 2 et 4, CAHORS
VENTE et LOCATION de meubles
ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.

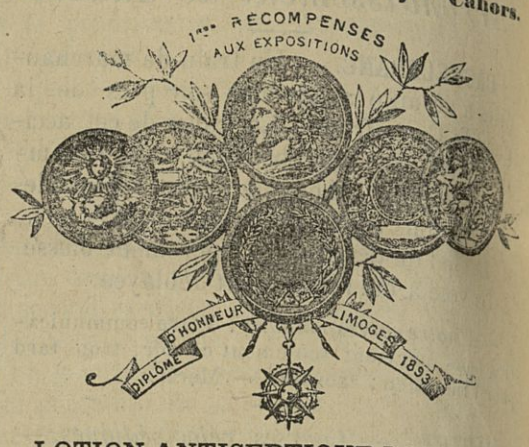

LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE
Arrête la chûte des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.
La **Maison Loubeyre**, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, *on n'a rien à payer*. — Pour toutes les commandes, s'adresser a **M. Loubeyre**, Boulevard Gambetta CAHORS.

TEINTURERIE PARISIENNE
Teintures, Nettoyages et Apprêts
Ferdinand MILHET
CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3
Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.
Maison de confiance. Travail très soigné

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE **à Cahors**
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU
65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —
SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES
EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
BROCHURES, THÈSES
CATALOGUES
MÉMOIRES
ACTIONS, OBLIGATIONS
MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT
CAHORS (Lot)
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU)
1, Rue des Capucins
Le **Journal du Lot** (tri-hebdomadaire)
LE VIGAN (Gard)
(ANCIENNE IMPRIMERIE VIGANAISE)
Rue de la Prairie
L'**Echo des Cévennes** hebdomadaire)

Circulaires
PROSPECTUS
TÊTES DE LETTRES
FACTURES, ENVELOPPES
CARTES DE VISITE
LETTRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS
BORDEREAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS
AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE

Vignes Américaines
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT
PAR MILLIONS de plants à la vente
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi *franco* des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis **80 fr.** la barrique logé et en sus *franco* sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Sous presse :
10e ÉDITION DE
Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : **3 fr.** (franco poste).

Edition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES,** Chevalier du Mérite Agricole, à **VIRE,** par Puy-l'Évêque (Lot).